

Appel à projets « PARCOURS CITOYEN »

CAHIER DES CHARGES - 2023-2024

SOUTIEN A L'ÉLABORATION ET A LA MISE EN ŒUVRE DU PARCOURS CITOYEN DE L'ÉLÈVE

Le Pôle Valeurs de la République poursuit son appel à projets pour la quatrième année consécutive, auprès des collèges et des lycées publics de l'académie de Poitiers, pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre **des parcours citoyens** des élèves.

Former des citoyens

Contexte

L'élaboration et la mise en œuvre des parcours restent un chantier en cours nécessitant une mobilisation de tous les acteurs. L'ambition reste de construire un parcours éducatif pour l'élève qui l'amène à devenir un citoyen et un acteur du vivre ensemble, respectueux des autres comme de son environnement. Tous les établissements publics peuvent répondre à cet appel à projets, les demandes de réseau seront également étudiées.

Objectifs de l'appel à projets

Un véritable parcours citoyen implique un travail pour construire du lien entre les différentes actions comme pour coordonner ces mêmes actions. L'appel à projets est un levier qui doit permettre d'apporter une reconnaissance et une indemnisation de la personne ou des personnes impliquées dans cette mission. Le projet est conçu pour récompenser ou dédommager l'engagement d'un ou plusieurs enseignants du second degré qui participent à la structuration et à la progressivité du parcours citoyen de l'élève ; les actions conduites sont autant d'étapes d'un parcours progressif et cohérent depuis le cycle 2 jusqu'au lycée, destinées à favoriser l'épanouissement d'une conscience citoyenne.

En direction des élèves, il s'agit de :

- permettre aux élèves d'acquérir le socle républicain qui s'articule autour des valeurs, des savoirs et des pratiques,
- installer la dynamique du parcours citoyen avec les notions de continuité, de progressivité et de cohérence,
- valoriser l'engagement citoyen et les expériences des élèves dans et hors l'école,
- réfléchir plus largement à l'élaboration des outils (livret, carnet, dossier numérique,...) permettant de retracer les expériences des élèves dans et hors l'école dans un esprit de continuité.

En direction de l'établissement, il s'agit de :

- améliorer le climat scolaire,
- valoriser les projets innovants en lien avec la CARDIE,
- favoriser les dynamiques des projets inter-cycles, inter-degrés, inter-établissements en collaboration avec les collectivités locales, les associations, en élaborant par exemple des projets territoriaux du parcours citoyen,
- pérenniser des déclinaisons opérationnelles du parcours citoyen
- développer l'usage par les élèves de Folios.

Modalités de candidature :

Les établissements sont invités

- à renseigner un questionnaire pour présenter votre projet via le lien : <https://www.intra.ac-poitiers.fr/mes-rubriques/appel-a-projets-du-parcours-citoyen-246580.kjsp> et
- à déposer le parcours citoyen de votre établissement sur un espace numérique accessible via le lien : <https://nuage03.apps.education.fr/index.php/s/mtENdQf26NKzJmC>

Critères de sélection des projets

Les projets doivent s'inscrire dans un parcours, intégrant une progression des apprentissages centrés sur des compétences que les élèves doivent acquérir. On privilégiera les démarches de projets à l'échelle de l'établissement ou du réseau ECLORE, impliquant une réflexion sur plusieurs niveaux. L'inter-degrés et l'inter-cycles apportent une plus-value évidente.

Ces projets sont l'occasion d'ouvrir l'école sur son territoire, par le biais de sortie et/ou de visite, et d'ouvrir l'école sur la société par la sollicitation d'élus, d'associations, d'experts...

Pour mémoire, les projets seront analysés en référence aux programmes d'EMC et aux thèmes structurant le parcours citoyen à savoir : LAÏCITE ET VALEURS DE LA REPUBLIQUE (y compris les questions d'égalité filles-garçons, lutte contre les discriminations ou harcèlement, en somme le respect d'autrui), CITOYENNETE FRANÇAISE ET CITOYENNETE EUROPEENNE, EDUCATION AUX MEDIAS ET A L'INFORMATION (EMI), EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE, MEMOIRES ET CITOYENNETE, COMMEMORATIONS ET HISTOIRE, EDUCATION A LA DEFENSE.

Le parcours citoyen croise ces axes sans chercher à les reprendre de manière exhaustive chaque année. En revanche, les actions du parcours citoyen seront d'autant plus appréciées qu'elles permettront de croiser deux parcours éducatifs au moins.

Les arbitrages éventuellement se feront en fonction des parcours citoyens formalisés et communiqués avec l'appel à projets.

Quatre thèmes prioritaires se détachent cette rentrée et nous amèneront à privilégier les parcours citoyens intégrant explicitement :

- la laïcité et les valeurs de la République,
- la construction de l'esprit critique et l'éducation aux médias et à l'information (EMI),
- le respect d'autrui et la lutte contre le harcèlement,
- une démarche éco-citoyenne et/ou d'éducation au développement durable ([cf circulaire n° 2019-121 du 27-8-2019](#) sur la Transition écologique).

Les actions et projets conduits par/avec les éco-délégués seront particulièrement appréciés.

Calendrier : 2^{ème} vagues de candidatures possibles

Retour des candidatures avant le 30 novembre 2023

Retour des candidatures avant le 12 février 2024

Comment et à quoi les moyens sont-ils affectés ?

Les moyens seront accordés sur avis du Pôle Valeurs de la République, en liaison avec la DOSES, après étude des projets proposés.

Remarque importante :

Cet appel à projets apporte un soutien uniquement en IMP (taux de base) aux enseignants du Second degré qui portent ou accompagnent les parcours et les projets citoyens.

Les IMP-E ne peuvent être attribuées qu'aux enseignants du 2nd degré, documentalistes et CPE, à l'exception des enseignants en CPGE (décret n°2014-90 du 20 août 2014).

Ne peuvent pas percevoir d'IMP : les personnels de direction, les DDFPT, les personnels administratifs, les ASSEDU, les infirmiers.

Rappel de la procédure de paiement des moyens attribués par le rectorat une fois le dossier validé :

- 1. Responsable de mission :** Transmission du tableau excel de suivi listant les établissements du 2nd degré public bénéficiant de moyens avec indication précise du volume des moyens attribués ;
- 2. DOSES :** En fonction du document transmis, abondement des budgets de l'établissement concerné en IMP-E par la DOSES 3 ;
- 3. Etablissements :** Présentation au CA de l'établissement, élaboration d'une lettre de mission et mise en paiement des indemnités correspondantes via STS Web.